



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les états financiers Arrêtés au 30 juin 2025**

OUZZANI Samir et LABANDJI Ahmed Experts comptables et CAC agréés.

**CABINETS D'EXPERTS COMPTABLES ET DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES
MM. OUZZANI Samir et LABANDJI Ahmed**

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS DU CREDIT POPULAIRE
D'ALGERIE SPA ARRETES AU 30 JUIN 2025**

En application du règlement de la COSOB N°2000/02 du 20 janvier 2000 relatif aux informations à publier par les sociétés dont les actions sont cotées en bourse, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE Spa arrêtés au 30 juin 2025 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2025, sous sa responsabilité, avec un total actif/passif d'un montant de 3 264 154 622 947,12 DA et un résultat net bénéficiaire de 15 327 093 962,74 DA.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des états financiers, de la situation financières et des informations fournies par les organes sociaux du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE Spa.

Sur la base des conclusions de notre audit limité, les états financiers, au regard des règles et principes comptables en vigueur sont, sous réserves, dans tous leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE Spa à la fin du premier semestre 2025.

Fait à Alger, le 30 septembre 2025

M. OUZZANI Samir



M. LABANDJI Ahmed

